Délibération n° 200326-03

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_03-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 mars 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés sans procuration : M. Baptiste BOUGIS.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Election des Adjoints au Maire

***Vu** la délibération n° 200326-02 fixant à 4, le nombre d'adjoints,*
***Vu** le code des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2,*
***Considérant** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panache ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

Après avoir laissé un délai de cinq minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire, Monsieur le Maire constate le dépôt d'une seule liste.

Il est donc procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, dont voici les résultats (premier tour de scrutin) :

- Nombre de bulletins : **18**
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **18**
- Majorité absolue : **10**

  - Ont obtenu :

Liste de Madame **Sandrine REHEL** : **18** voix (dix-huit voix).

Ont été proclamés Adjoints par le Maire, et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Sandrine REHEL :

1ère Adjointe : Madame **Sandrine REHEL,**
2ème Adjoint : Monsieur **Benoit ROLLAND,**
3ème Adjointe : Madame **Mélanie LAUTRIDOU,**
4ème Adjoint : Monsieur **Joël GESRET.**

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/03/2026**
De son affichage en mairie le **23/03/2026**

Le Maire, Philippe GELARD

La secrétaire, Charline BONFILS

Pour expédition conforme

Le Maire, Philippe GELARD